



Préavis d'adjudication de contrat

1. Titre

Dummy-sondage et l'alésage de puits à la mine New Afton, Colombie-Britannique.

2. Introduction

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

3. Contexte

Les responsables de l'Initiative géoscientifique ciblée, phase 5 (IGC-5), de Ressources naturelles Canada procèdent actuellement à l'étude géologique du gisement de porphyre de New Afton, près de Kamloops, en Colombie-Britannique, au Canada. Dans le cadre de l'étude, nous cherchons à développer un modèle 3D des conduits d'ascension centraux du gisement de porphyre. Le modèle 3D sera construit à partir d'images sismiques combinées à des données de diagrapie géologique et géophysique.

4. Objectifs

Dans le cadre de cette étude, nous recueillerons des données dans six puits souterrains à la mine de New Afton. Plus précisément, nous déploierons et récupérerons des instruments dans six puits et, par la suite, nous ferons de même avec des câbles de fibre optique cimentés dans trois puits (la cimentation sera réalisée par New Gold, société propriétaire de la mine de New Afton). Les travaux décrits dans les spécifications techniques ci-dessous visent à s'assurer que les puits seront ouverts avant le déploiement des instruments dans les six puits.

5. Spécifications techniques détaillées

5.1 Insertion d'une sonde fictive dans les six puits

L'entrepreneur insérera des sondes fictives dans les six puits souterrains de la mine de New Afton près de Kamloops, C.-B. Les colliers des six puits seront situés dans deux baies de forage différentes (AD19 et DRM104). Les puits dans lesquels il faut insérer une sonde fictive sont les suivants :

ID du puits	Inclinaison par rapport à l'horizontale (degrés)	Profondeur totale (m)
EA16-167	-50	680
EA16-168	-44	505
EA16-169	-63	764



EA16-170	-55	739
EA16-171	-70	874
EA16-172	-62	725

5.2 Alésage des puits

L'entrepreneur procédera à l'alésage de jusqu'à six puits souterrains de la mine de New Afton près de Kamloops, C.-B. Les colliers des six puits seront situés dans deux baies de forage différentes (AD19 et DRM104). Les puits qui doivent être alésés sont les mêmes qu'à la section 3.1 ci-dessus. Les puits qu'on aura qualifiés d'ouvert pendant l'insertion des sondes fictives n'auront pas à être alésés.

6. Tâches et livrables

6.1 Insertion de sondes fictives dans 6 puits

Liste des puits dans lesquels la sonde fictive a atteint la profondeur maximale et liste des profondeurs atteintes dans chaque puits où il y a eu de la résistance au moment de retirer la sonde fictive jusqu'au collier. Le total du nombre d'heures consacrées à l'insertion des sondes fictives doit aussi être fourni (dates et nombre d'heures travaillées chaque jour).

6.2 Alésage des puits

Liste des puits alésés accompagnés de la profondeur maximale atteinte dans chacun des puits. Le total du nombre d'heures consacrées à l'alésage doit aussi être fourni (dates et nombre d'heures travaillées chaque jour).

6.3 Calendrier

L'insertion des sondes fictives et l'alésage des puits doivent être effectués entre le 15 décembre 2016 et le 15 février 2017. L'heure exacte de ces deux tâches (insertion des sondes fictives et alésage) devra être déterminée en collaboration avec la société New Gold et RNCan. Les livrables pour chaque tâche devront avoir été reçus par courriel dans les 5 jours suivant la fin des travaux (dans les 5 jours suivant la fin de chaque tâche).

7. Contraintes

Les puits sont situés dans la zone d'exploitation de New Gold Inc. Une fois sur place à la mine et après la séance obligatoire d'initiation sur le chantier et d'orientation en matière de sécurité (fournie par New Gold Inc.), il faudra coordonner les travaux d'insertion des sondes fictives et d'alésage des puits avec la société New Gold qui permettra l'accès à ses chemins privés et à son équipement de protection individuelle et assurera le transport aller-retour de l'équipement et du personnel jusqu'à chacun des puits souterrains.

8. Exonération

L'entrepreneur indemnise RNCan et ses employés et agents des réclamations, des demandes d'indemnité formulées, des pertes, des frais, y compris les honoraires d'avocats, des préjudices subis, et des actions ou poursuites intentées découlant d'une quelconque façon de toute forme d'acte ou d'omission, volontaire ou par négligence, de la part de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents dans l'exécution du travail. RNCan aura le droit de se défendre contre de telles actions ou poursuites en faisant appel à l'avocat de son choix.



9. Coût estimé

La valeur maximale estimée du marché est **82,631.25 \$**, toutes taxes incluses.

10. Accords commerciaux

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ALENA (Article 1016.2)

1016.2(b) - lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera ;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada et Chili (article Kbis-09)

Kbis-09 (b) - Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Perou/Canada- Colombie (article 1409)

1409 (b) - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ACI (Article 506.12)

506.12(b) - lorsque, pour des raisons d'ordre technique, il y a absence de concurrence et que les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou encore de produits ou services de remplacement;

11. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État et aux accords commerciaux applicables

Justification du recours à un seul fournisseur - Dérogation au Règlement sur les marchés de l'État (RME) :

(d) Le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise

Ces travaux seront effectués par l'entreprise de forage chargée de travaux souterrains connexes pour le compte de la société New Gold à la mine de New Afton, en Colombie-Britannique. New Gold ne permet pas à RNCan de faire exécuter des travaux sous terre par un autre entrepreneur. Le recours à un seul fournisseur est donc motivé par des raisons opérationnelles dans ce cas.



12. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Atlas Drilling Inc.
746 Carrier Street
Kamloops, British Columbia
V2H 1G2

13. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences. »

13. Date de clôture

Date de clôture: 14 novembre 2016
Heure de clôture: 2h:00, HNE

14. Autorité de contrat

Valérie Holmes

Spécialiste en Approvisionnement

Ressources naturelles Canada

580, rue Booth, 5ieme étage,

Ottawa (Ontario), K1A 0E4

Téléphone: (343) 292-8371

Télécopieur: (613) 947-5477

Courriel: valerie.holmes@canada.ca